

Remplace SIA 118/262:2018

Allgemeine Bedingungen für Betonbau
Condizioni generali relative alle costruzioni di calcestruzzo

Conditions générales relatives aux constructions en béton

118/262

Numéro de référence
SN 507262:2026 fr

Valable dès le : 2026-05-01

Éditeur
Société suisse des ingénieurs
et des architectes
Case postale, CH-8027 Zurich

La présente publication respecte les principes d'un langage inclusif. La compréhension et la neutralité du mode d'expression sont déterminantes. Si pour des raisons de meilleure lisibilité, un seul genre est utilisé, ce choix relève de l'organe responsable de la publication.

Les rectificatifs éventuels concernant la présente publication sont disponibles sous www.sia.ch/rectificatif.

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'application de la présente publication.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Avant-propos	4
0 Champ d'application	5
0.1 Délimitation	5
0.2 Intégration aux documents du contrat ..	5
0.3 Références normatives	5
0.4 Terminologie	6
1 Contrat d'entreprise	8
1.1 Appel d'offres	8
1.2 Offre de l'entrepreneur	11
1.3 Obligations des parties contractantes ..	11
2 Conditions de rémunération	13
2.1 Généralités	13
2.2 Prestations comprises	13
2.3 Prestations non comprises	15
3 Modification de commande	17
4 Exécution des travaux	17
5 Métrés et modalités de paiement	18
5.1 Généralités	18
5.2 Règles de métré	18
5.3 Modalités de paiement	18
6 Réception de l'ouvrage et responsa- bilité pour les défauts	19
7 Extinction prématurée du contrat	18
Annexe	
A (normative) Genres de coffrages	19
B (normative) Types de coffrages	20
C (normative) Surfaces de béton restant apparentes	21
D (normative) Qualité des surfaces de béton	24
E (informative) Obligations et responsa- bilités des partenaires contractuels Répartition détaillée des tâches – exemples pratiques du domaine de construction en béton	25
F (informative) Index des termes	32

AVANT-PROPOS

But et contenu de la norme

La présente norme fait partie des Conditions générales pour la construction (CGC). Elle complète la norme SIA 118 *Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction*. Elle précise les dispositions concernant la conclusion, le contenu et le développement des contrats d'entreprise.

Les CGC règlent les droits et les obligations du maître d'ouvrage et de l'entrepreneur dans le but de garantir que l'ouvrage soit exécuté conformément aux spécifications figurant dans les normes techniques ou exigées par le maître d'ouvrage.

Principe des conditions générales pour la construction

La norme SIA 118 définit des règles générales s'appliquant pour la plupart à toutes les catégories de travaux.

Les CGC concordent avec la norme SIA 118. Elles définissent des règles complémentaires ou divergentes spécifiques aux différentes catégories de travaux.

Organisations représentées dans la commission SIA 262 et dans le groupe de travail SIA 118/262

CFF	Chemins de fer fédéraux suisses
Empa	Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche
ETH Zürich	Eidgenössische Technische Hochschule Zürich
OFROU	Office fédéral des routes
SSE	Société Suisse des Entrepreneurs

Commission SIA 262, Construction en béton

		Représentant de
Président	Walter Kaufmann, Prof. Dr., dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Zurich	ETH Zürich
Membres	Martin Bimschas, Dr. ETH, dipl. Ing. TU/SIA, Uster Patrick Bischof, Dr., MSc. Bau-Ing. ETH/SIA, Maseltrangen Daniel Buschor, dipl. Bau-Ing. EPF/SIA, Berthoud Stéphane Cuennet, dipl. ing. HES, Berne Christoph Czaderski, Dr., dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Dübendorf Bernd Arnd Eberhard, Dr., dipl. Ing. TU, Würenlingen Stephan Etter, Dr., dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Zurich Alain Liechti, dipl. Bau-Ing. FH, Berne Aurelio Muttoni, Prof. Dr., ing. civil dipl. EPF/SIA, Écublens Miguel Fernández Ruiz, Prof. Dr., ing. civil dipl. UPM, Morges Yves Schiegg, Dr., dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Wildegg Andreas Schmidt-Ginzkey, ing. civil dipl. EPF, Lausanne Hans Seelhofer, Dr., dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Zurich Kerstin Wassmann, dipl. Ing. TU, Würenlingen Volker Wetzig, Dipl.-Ing. TU/SIA, Berne	Bureau d'études Bureau d'études Bureau d'études OFROU Empa Industrie Bureau d'études CFF Bureau d'études Bureau d'études Laboratoire des matériaux SSE Bureau d'études Industrie Industrie

Groupe de travail SIA 118/262

Présidence	Andreas Schmidt-Ginzkey, ing. civil dipl. EPF/SIA, Lausanne	SSE
Membres	René Bucher, dipl. Baumeister, Sarnen Gerhard Enderle, dipl. Bauing. HTL, Rickenbach LU Armin Grieder, dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Zurich Adrian Häfeli, dipl. Baumeister, Sursee Urs Hirsiger, dipl. Bau-Ing. FH, Lucerne Frank Jacobs, Dr., dipl. geol. BDG/SIA, Wildegg Marc Kirchhofer, dipl. Bau-Ing., Baden Jacques L'Eplattenier, ing. civil dipl. EPF/SIA, St Blaise Dominic Thoma, dipl. Baumeister, Bâle Daniel Vetter, dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Emmenbrücke	Entreprise Industrie Maître d'ouvrage Entreprise Bureau d'études Bureau de conseils Bureau d'études Bureau d'études Entreprise Entreprise

Responsable
Bureau SIA

Heike Mini, dipl. Bau-Ing. TU/SIA, Zurich

Adoption et validité

La Commission centrale des normes de la SIA a adopté la présente norme SIA 118/262 le 5 mars 2026.

Elle est valable dès le 1^{er} mai 2026.

Elle remplace la norme SIA 118/262 *Conditions générales pour la construction en béton*, édition 2018.

Copyright © 2026 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle, d'enregistrement ainsi que de traduction sont réservés.